

31010 - Santé

**Proposition d'attribution d'une subvention à
l'association Relais Emploi Santé Insertion (RESI) et
d'approbation des termes d'un projet de convention**

CP/2020/050

Service chef de file :

I4 - Service d'Appui aux Métiers et à l'Innovation Sociale et Sanitaire

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin attribue chaque année des aides financières aux structures en charge de l'insertion des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA). Le présent rapport propose à la Commission Permanente d'approuver les termes de la convention entre le Département du Bas-Rhin et le RESI (Relais Emploi Santé Insertion), ainsi que l'attribution d'une subvention d'un montant de 65 000 € à la structure pour l'année 2020.

L'association Relais Emploi Santé Insertion (RESI) a pour objet de favoriser la réinsertion des personnes sans emploi, des publics prioritaires (notamment les jeunes), par un bilan médical de leurs aptitudes et une orientation vers un poste de travail compatible avec leurs capacités.

Cette association a également pour objectif de proposer un soutien à la pratique des professionnels des Unités Territoriales d'Action Médico-Sociale (UTAMS) dans le champ de la santé.

Le cahier des charges portant sur les modalités de fonctionnement de l'association a été acté par la délibération du 4 avril 2016 (CP/2016/156). Les deux documents sont joints en annexe.

Au cours de l'année 2019, les médecins du RESI ont réalisé près de 400 consultations médicales sur l'ensemble du Département pour des allocataires du RSA. Ils ont également participé à 6 Commissions Territoriales du RSA.

Afin de permettre aux bénéficiaires du RSA de s'insérer professionnellement, le Département développe une politique volontariste d'insertion prévue au Plan Départemental pour l'Emploi et l'Inclusion (PDEI) 2017-2019 approuvé par l'Assemblée plénière le 8 décembre 2016 (CD/2016/124).

Les missions de l'association RESI s'inscrivent dans cette politique afin que les problématiques de santé ne constituent pas un frein à l'insertion.

Il est proposé à la Commission Permanente de poursuivre le partenariat avec le RESI en 2020 et d'attribuer à l'association une aide financière d'un montant de 65 000 € pour l'année 2020 :

- afin de réaliser des consultations médicales individuelles réparties sur tous les Territoires du Bas-Rhin ;
- de participer à des Commissions Territoriales du RSA ;
- de participer à des temps d'échanges et de concertation avec les infirmiers de l'Equipe Mobile Santé Précarité, les travailleurs sociaux et les référents de parcours.

Il est proposé que le versement de la subvention soit conditionné au respect des dispositions de la convention.

La commission Emploi-Insertion-Logement, réunie le 20 janvier 2020, a émis un avis favorable à ces propositions.

Code enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus	Crédits disponibles	Crédits proposés
30762	017-6574-562	65 000,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- *décide d'attribuer une subvention de 65 000,00 € au Relais Emploi Santé Insertion ;*
- *décide que la subvention soit versée en quatre fois à raison de 16 250,00 € par trimestre ;*
- *approuve les termes du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'association Relais Emploi Santé Insertion jointe en annexe ;*
- *autorise le Président à signer cette convention.*

Strasbourg, le 30/01/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY